

**DROIT DES PATIENTS ET USAGERS DE L'HÔPITAL**

Référence programme OGDPC : 29541500025

Durée : 2 jours en 1 + 1

- Réactualiser les textes réglementaires et la jurisprudence
- Identifier les responsabilités de chaque acteur dans la pratique de soins
- Développer et renforcer les postures professionnelles et relationnelles
- Harmoniser et optimiser les outils existants, pour mettre en place des axes de projets réalistes

2 Jours	Objectifs	Contenu	Méthodes / Outils
<b>Etape 1</b>	<b>Acquisition et perfectionnement des connaissances et des compétences</b>		
<b>Présentiel 1 jour</b>	<b>Connaître les droits fondamentaux de la personne hospitalisée</b>	<i>Dignité / non discrimination / protection de la santé / qualité des soins / douleur / soins palliatifs / ...</i>	Étude des difficultés rencontrées
	<b>Appliquer : le devoir de confidentialité</b>	<i>Secret professionnel / personne de confiance / famille / sanctions /...</i>	Apports théoriques
	<b>Respecter le devoir d'information du patient</b>	<i>Préalable/ consentement / refus de soins / transfusion/...</i>	Apports réglementaires
<b>Etape 2</b>	<b>Travail d'intersession</b>		
<b>Non-présentiel</b>	<b>Observation dans le service</b>	<i>Analyser les pratiques et conduites professionnelles / mettre en pratique et en application les données législatives/ Observer les comportements, refus, attentes / percevoir les ressources à développer.</i>	Mises en pratiques des apports théoriques
<b>Etape 3</b>	<b>Analyse des pratiques au regard des recommandations de HAS /ANESM</b>		
<b>Présentiel 0,5 jour</b>	<b>Conforter les pratiques</b>	<i>Communication / évaluer les niveaux de collaboration et de la prise en charge / postures professionnelles / compétences /...</i>	Analyse et recentrage au regard des retours de l'intersession
<b>Etape 4</b>	<b>Les axes d'amélioration</b>		
<b>Présentiel 0,5 jour</b>	<b>Harmoniser les pratiques</b>	<i>En lien avec le projet d'accompagnement personnalisé : cohésion / collaboration / gestion des risques / individualisation du prendre soin / ...</i>	Plan d'actions Réflexion sur du long terme

**Public** : Professionnels soignants**Formateur** : Cadre supérieur de santé, cadre infirmier